

Conditions Générales de Vente

Désignation

Le Centre de Formation Privé 2S est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans la Coiffure, l'Esthétique et le paramédical. Son siège social est fixé au 106 rue du kilomètre 400 - 71000 MACON.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du Centre de Formation.
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO: les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

> Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par le Centre de Formation Privé 25 pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du client.

> Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et net de taxes.

Pour les formations avec prise en charge :

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre du Centre de Formation Privé 25. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à 15% des sommes dues outre les intérêts légaux.

Le Centre de Formation Privé 2S aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus au Centre de Formation Privé 2S. En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription pour accord au Centre de Formation Privé 2S. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par le Centre de Formation Privé 2S au client.

Si l'accord de prise en charge du client ne parvient pas au Centre de Formation Privé 25 au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, le Centre de Formation Privé 25 se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au client. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Pour les formations en autofinancement :

Notre enseignement est un marché à forfait, toute inscription implique la réservation d'une place. Le forfait est acquis intégralement au Centre de formation dès la signature du contrat. Le paiement est effectué selon le mode de règlement indiqué sur le contrat : à raison d'un versement à la date d'inscription et le solde selon les modalités retenues. Le non-paiement entraine une exclusion jusqu'au paiement de la somme due. Dans une scolarité en deux ans, le client peut rompre le contrat sans pénalité par lettre recommandée pendant la période du quatorze juillet au quinze août précédent le début de la deuxième année de la formation.

> Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le client au Centre de Formation Privé 2S au moins 8 jours avant le démarrage de la formation, le Centre de Formation Privé 2S offre au client la possibilité :

- de repousser l'inscription du stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue du Centre de Formation Privé 25, et après accord éventuel de l'OPCO,
- de remplacer le stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO. Le nom et les coordonnées de ce nouveau stagiaire doivent être communiqués par écrit avant le début de la formation.

> Annulation, absence ou interruption d'une formation

Toute formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client par le Centre de Formation Privé 2S. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation du Centre de Formation Privé 2S distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le client à ce titre ne peuvent être imputées par le client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO. Le stagiaire s'engage à suivre la totalité de la formation, à défaut de quoi la présentation à l'examen ou la certification ne peut être assurée.

Dans cette hypothèse, le client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement au Centre de Formation Privé 25. D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le client, le Centre de Formation Privé 25 se réserve le droit de facturer au client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient par lettre recommandée plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient par lettre recommandée entre 15 jours et 8 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation.
- si l'annulation intervient par lettre recommandée moins de 8 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100% du prix de la formation.

Horaires et accueil

Les locaux de Centre de Formation Privé 25 accueillent les stagiaires de 08h30 à 18h00.Les horaires indiqués sur les emplois du temps de chaque formation doivent être respectées. Le stagiaire doit prévenir de toute absence dans les 24h et pouvoir la justifier. Le stagiaire doit respecter le règlement intérieur qu'il a accepté et signé en entrant en formation.

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les prises en charge et les contrats d'inscriptions dûment renseignés, datés, tamponnés, signés ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Le Centre de Formation Privé 25 peut alors proposer au stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, le Centre de Formation Privé 25 se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard 10 jours avant la date prévue et ce sans indemnité.

Centre de formation privé 2S

Devis et attestation

Pour chaque action de formation faisant l'objet d'une prise en charge, un devis est adressé par le Centre de Formation Privé 25 au client. L'accord de prise en charge doit être retourné au Centre de Formation Privé 25 par tout moyen à la convenance du client: courrier postal, mail. Le cas échéant, une convention particulière peut être établie entre Centre de Formation Privé 25, l'OPCO ou le client. A l'issue de la formation, le Centre de Formation Privé 25 remet une attestation de formation au stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, le Centre de Formation Privé 25 lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque stagiaire peut être fournie au client, à sa demande.

> Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, le Centre de Formation Privé 25 est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients ou de ses stagiaires. Le Centre de Formation Privé 25 ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients ou de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes au Centre de Formation Privé 25, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Centre de Formation Privé 25.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par le Centre de Formation Privé 25 pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord express du Centre de Formation Privé 25. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

> Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

Le Centre de Formation Privé 25, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par le Centre de Formation Privé 25 au Client. Le Centre de Formation Privé 25 s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par le Centre de Formation Privé 25 comme client de ses formations. A cet effet, le client autorise le Centre de Formation Privé 25 à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

> Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le client s'engage à informer chaque stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre du Centre de Formation Privé 25.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

Centre de formation privé 2S

En particulier, le Centre de Formation Privé 25 conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et le Centre de Formation Privé 2S à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Mâcon seront seuls compétents pour régler le litige.

CGV valable du	au	
Le		
NOM Prénom du stagiaire		NOM Prénom du co-contractant débiteur solidaire
Signature		Signature
NOM Prénom du responsable légal		
Signature		

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION

ACTION PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



